

Techniquement, prolonger tout le parc n'est aujourd'hui pas possible

Les réacteurs belges sont confrontés à divers pépins (défauts d'hydrogène, résistance insuffisante à un séisme ou un crash d'avion) qui rendent boiteuse l'hypothèse d'une prolongation générale.



VRAI OU FAUX

On peut reprogrammer les trois réacteurs déjà prolongés

- VRAI
 PLUTÔT VRAI
 PLUTÔT FAUX
 FAUX

XAVIER COUNASSE

On peut appeler ça un hasard de calendrier. Ou un sacré sens du timing. Alors que les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés sur les marchés, ces derniers mois, et que certains doutes existent sur la sécurité d'approvisionnement européenne, la Belgique fermera ce vendredi 23 septembre son premier réacteur nucléaire (Doel 3), après 40 ans de loyaux services. Cette date d'extinction des feux est connue depuis belle lurette (votée en 2003, confirmée en 2015). Mais comme ce premier démantèlement tombe en pleine crise énergétique, voilà le débat sur la place du nucléaire en Belgique relancé. Un débat qui se radicalise, même. En particulier entre écologistes et libéraux.

Le MR, qui militait encore lors de la campagne électorale de 2019 pour la fin du nucléaire en 2025, a totalement changé de discours. Son président, Georges-Louis Bouchez, plaide désormais ouvertement pour la prolongation de cinq réacteurs. Et la députée fédérale Marie-Christine Marghem, ex-ministre de l'Énergie, va un cran plus loin. Elle veut tout prolonger, c'est-à-dire les quatre réacteurs de Doel et les trois de Tihange. « Les écologistes doivent absolument se remettre en question et admettre que leur posture antinucléaire met la Belgique dans une situation de crise invraisemblable dont il faut sortir par le haut en prolongeant tout notre parc nucléaire », lance-t-elle sur Twitter.

Ce sont des centrales microfissurées, périmées, dangereuses, qui coûtent très cher et pour lesquelles il n'y a pas de solution

Jean-Marc Nollet
 Coprésident d'Ecolo

”

En face, Ecolo voit toujours ces centrales comme des épouvantails qui empêchent la transition vers le renouvelable. Le nucléaire ? « C'est une chimère du passé, nous, on s'intéresse au futur », lançait récemment le vice-premier Georges Gilkinet au micro de la RTBF. Quant au coprésident des verts, Jean-Marc Nollet, interrogé sur une potentielle prolongation de deux réacteurs supplémentaires (Doel 3 et Tihange 2), il n'y va pas de main morte. « Ce sont des centrales microfissurées, périmées, dangereuses, qui coûtent très cher et pour lesquelles il n'y a pas de solution », lance-t-il sur RTL. Quand on vous dit qu'il existe un fossé entre les deux partis.

Ecolo a tout de même dû céder, au sein de la Vivaldi, en acceptant une prolongation décennale de Doel 4 et Tihange 3, les deux réacteurs les plus « jeunes » (ils produisent depuis 1985). Les négociations avec l'exploitant Engie sont en cours.

L'avenir des deux centrales nucléaires belges, honnies par les uns, bénies par les autres, suscite de nombreuses interrogations (et quelques mythes). *Le Soir* s'est donc lancé dans une opération de fact-checking... atomique.

X.C.

Trois réacteurs ont déjà obtenu un droit de tourner dix ans de plus : Doel 1, Doel 2 et Tihange 2. Tous trois doivent désormais s'éteindre en 2025, après 50 ans de service. Si l'on suit la proposition de l'ex-ministre de l'Énergie Marie-Christine Marghem (MR) de prolonger tout le parc, il faudrait à nouveau étendre la durée de vie de ces trois unités.

Mais ici encore, l'hypothèse d'une prolongation a du plomb dans l'aile. En cause : les nouvelles normes de sûreté internationales. Suite à l'accident de Fukushima, les régulateurs européens réunis au sein du Wenra ont arrêté, en septembre 2014, une série de nouvelles exigences visant à améliorer la sûreté des réacteurs existants. Ce texte a été transposé en droit belge, via un arrêté royal, le 28 février 2020. Et les nouvelles règles de sûreté, plus sévères, devront être respectées par toutes les unités belges dès 2025. En cas de prolongation, tout réacteur devra donc se conformer à ces normes durcies.

Pour les trois plus vieux réacteurs du pays, ceci risque de poser problème. Pour deux raisons. Tout d'abord, l'arrêté royal prévoit que les réacteurs puissent résister à la chute d'un avion « représentatif », soit un avion qui « survole les sites ou leurs alentours le plus fréquemment ». Or, il arrive qu'un Boeing 747 passe à proximité de Tihange, lorsqu'il est en route vers l'aéroport de Bierset, à proximité.

Au moment de la conception de Tihange 1 et de Doel 1 et 2, l'hypothèse

d'une chute d'avion n'a pas été retenue. Un peu plus tard, en 1985, il a été démontré que ces sites pouvaient résister « à la chute d'un avion léger ». Mais on est loin du Boeing 747. Il faudrait donc entreprendre de nouveaux travaux pour respecter les normes post-Fukushima. « Des améliorations sont envisageables pour ces unités – mais il est difficile, sans études, de savoir si elles seront suffisantes et techniquement faisables », pouvait-on déjà lire dans le texte accompagnant l'arrêté royal.

Pour Doel 1 et 2, la situation est même plus critique. Car ces unités jumelles ne respectent pas non plus les nouvelles normes sismiques, toujours imposées par Wenra et transposées en droit belge. Celles-ci prévoient qu'en cas de tremblement de terre, toute unité soit capable de supporter une accélération au sol de 0,98 m/s². Cinq des sept réacteurs belges respectent ce critère aujourd'hui... sauf Doel 1 et 2. La résistance à un séisme n'a pas été prise en compte dans leur conception. Puis, en 1985, une mise à niveau de ces installations a été réalisée sur base d'un tremblement de terre avec une accélération maximale du sol de 0,57 m/s². On est donc près de deux fois plus bas que le nouveau seuil minimal.

Se mettre en conformité avec ces nouvelles règles « pourrait nécessiter des actions substantielles de la part de l'exploitant », commente l'AFCN. « Les règles de sûreté actuelles ne permettent plus l'exploitation de ces unités après 2025 », confirme Engie. « Passé cette date, ces unités ne répondront plus aux exigences de conception imposées par l'AFCN et fixées par la loi. Des investissements seraient nécessaires. Nous ne sommes pas en mesure de dire précisément de quels travaux il s'agirait vu que cela n'a pas fait l'objet d'études détaillées et que les équipes sont concentrées sur les autres projets en cours », conclut la porte-parole de l'entreprise.



VRAI OU FAUX

On peut sauver Doel 3 jusqu'à la dernière seconde

- VRAI
 PLUTÔT VRAI
 PLUTÔT FAUX
 FAUX

X.C.

Le 14 septembre dernier, soit neuf jours avant l'arrêt définitif de Doel 3 (programmée depuis 2003), nos confrères de *L'Echo* et du *Tijd* titraient, en première page : « L'arrêt de Doel 3 bientôt irréversible ». Engie compte en effet lancer rapidement l'une des premières étapes du démantèlement – la décontamination chimique du circuit primaire. Une étape qui rend très complexe tout retour en arrière.

Certains membres du gouvernement semblent avoir pris conscience de cette problématique à la lecture du journal. Comme un électrochoc. Annelies Verlinden (CD&V), ministre de l'Intérieur en charge de la sûreté nucléaire, envoie donc le matin même un courrier à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN). Elle lui demande d'« examiner si les préparatifs de démantèlement de Doel 3 peuvent être reportés ». Il faut dire que depuis quelques jours, Open

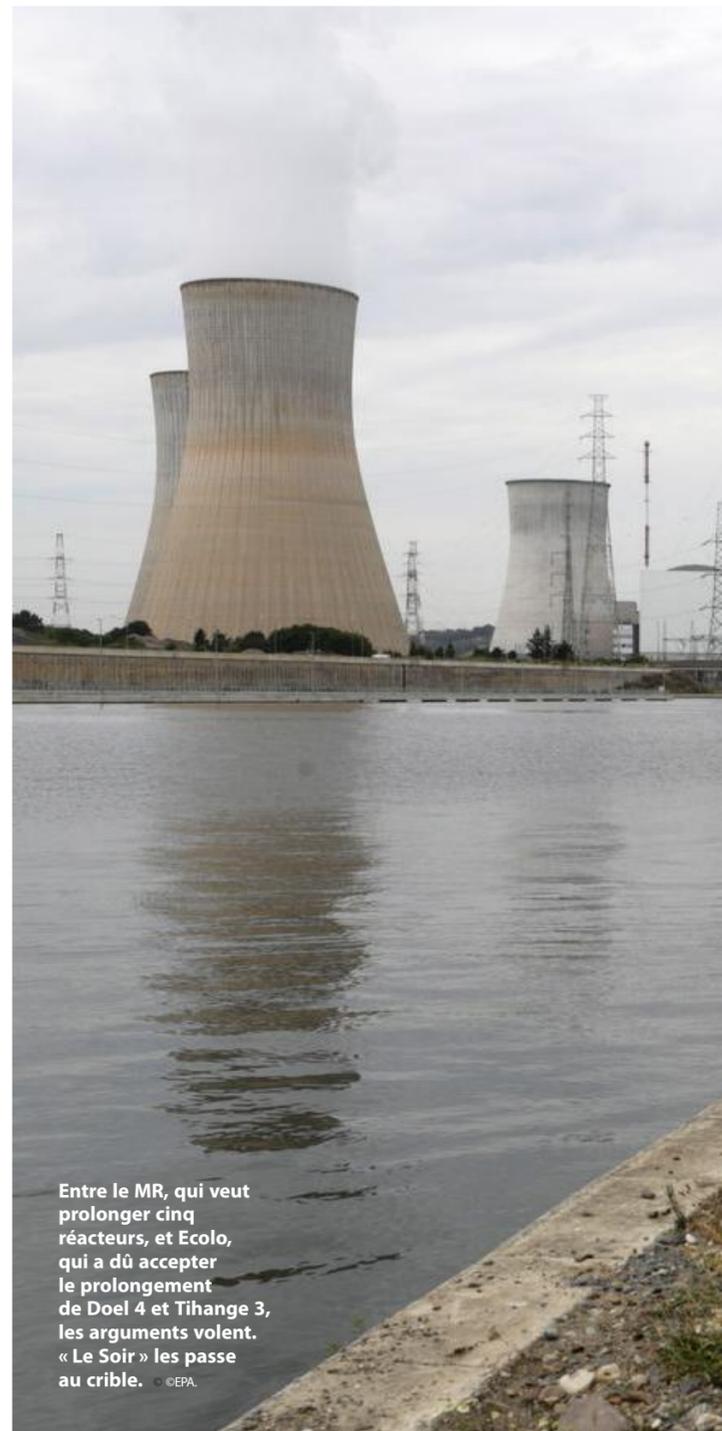
VLD, CD&V et MR plaident *a minima* pour la mise sous cocon de ce réacteur. Comprenez : maintenir Doel 3 en standby le temps de trouver un accord politique pour le prolonger.

Mais ces rebondissements interviennent trop tard. Car on ne décide pas d'allumer, d'éteindre ou de mettre en veilleuse un réacteur nucléaire comme on le fait avec sa lampe de chevet. Ce que l'AFCN a fait savoir à la ministre Verlinden, dans un courrier cinglant dont *Le Soir* a obtenu copie. L'Agence y rappelle que la procédure d'un arrêt définitif est en préparation depuis « plusieurs années ». Cet arrêt a été notifié officiellement il y a six mois par Engie. Les experts de l'Agence ont ensuite examiné en détail le plan de démantèlement proposé par l'exploitant, avant de l'approuver fin août. La deuxième étape de ce planning, censée démarrer d'ici quelques semaines, prévoit la décontamination chimique des circuits. « Dans cette phase, il y a une série d'étapes techniques qui peuvent être considérées comme irréversibles dans la perspective d'une future prolongation », écrit l'AFCN à la ministre, avant de rappeler qu'aucun plan de mise sous cocon ou de prolongation n'a jamais été étudié pour le réacteur de Doel 3. « L'AFCN ne peut aujourd'hui garantir qu'un scénario tardif et impré-

paré ne présente pas de risque pour la sûreté nucléaire. Une décision très tardive de procéder éventuellement à une prolongation de cette centrale n'est pas un signe de bonne gouvernance », écrit carrément le gendarme du nucléaire.

« Etant donné qu'aucune activité préparatoire pour une prolongation n'a eu lieu dans ce dossier, qu'aucun nouveau combustible nucléaire n'est disponible à court terme (...) et compte tenu de l'interférence et des ressources nécessaires pour les autres projets en cours et prévus, un éventuel redémarrage ne sera pas envisageable à court terme ». Et même à long terme, l'Agence stipule qu'il existe une « incertitude » sur la faisabilité d'une prolongation de Doel 3. Bref, ça sent le sapin.

Et ne comptez pas sur Engie pour ouvrir la porte. Même si le directeur de la centrale de Doel relativise le côté « irréversible » de l'opération de décontamination, l'énergéticien a fait une croix sur son troisième bébé anversois. « Nous préparons l'arrêt définitif de Doel 3 depuis quatre ans, conformément au cadre juridique et aux exigences de sécurité. Tout autre scénario n'est tout simplement pas envisageable, car il n'a pas du tout été prévu ni préparé de quelque manière que ce soit. On n'improvise pas avec la sûreté nucléaire ». C'est clair ?



Entre le MR, qui veut prolonger cinq réacteurs, et Ecolo, qui a dû accepter le prolongement de Doel 4 et Tihange 3, les arguments volent. « Le Soir » les passe au crible. © EPA